

**DOCUMENTS PERMETTANT LA CLASSIFICATION EN DISCOTHEQUE**

**Dossier administratif**

**❶ Identification de l'établissement**

- raison sociale et enseigne
- adresse
- tel :
- fax :
- adresse mail
- Copie de la pièce d'identité du gérant
- Copie statuts de la société
- Justificatif éventuel de la domiciliation de l'établissement
- Copie de la licence de débit de boissons
- Permis d'exploitation
- Attestation d'assurance en tant que discothèque

**❷ Critères économiques**

- Existence d'une billetterie à l'entrée
- ou**
- Délivrance aux clients d'un ticket émis par une caisse enregistreuse
- Contrat SACEM
- Contrat SPRE

**❸ Critères liés à la sécurité**

- Avis de la commission de sécurité classant l'établissement en type P
- Arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public en tant que discothèque
- Service interne privé de sécurité régulièrement autorisé par les services de la préfecture
- Détention de la carte professionnelle pour les agents de sécurité

④ Critères liés à la réalité de l'activité « discothèque » à titre principale

- Extrait d'inscription au registre du commerce – K BIS avec mention discothèque Code NAF 5630 Z
  - Superficie de la piste de danse permettant d'accueillir une part significative de la clientèle. La norme est de 2 personnes par m<sup>2</sup>. Espace de dégagement limitrophe de la piste de danse obligatoire.
  - Utilisation d'un matériel permettant la diffusion musicale accompagnant la danse
  - Présence d'un disc jockey titulaire d'un contrat de travail
- ou**
- Disc jockey prestataire de services ayant signé une convention de prestation de services avec l'exploitant

⑤ Critères environnementaux

- Etude d'impact sonore
- Attestation de réglage du limiteur de son
- Autorisation municipale de diffusion de musique > 70 décibels